

**COMITE TECHNIQUE PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2018

Représentants du personnel : 4 élus CGT (Roelens L, Fortier J, Gris E et Defacque F-N), 1 élu CFTC. **CFDT et FO absents.**

Représentants des élus : 2

Secrétaire : BRIAUX Françoise (représentante des élus).

Secrétaire adjoint : FORTIER Johann (représentant du personnel).

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 MARS 2018 :

Pour : 2 représentants des élus et 1 élu CFTC

Contre : 4 élus CGT

La CGT vote contre car elle demande depuis plusieurs années, pour permettre plus de lisibilité aux agents, le détail du vote des élus du personnel par syndicat, ce qui est refusé par l'administration.

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL :

Dernancourt (Annualisation du temps de travail) :

Vote favorable à l'unanimité.

La C.G.T. est de manière générale contre l'annualisation du temps de travail. Toutefois dans le cas des personnes travaillant dans les services scolaires, elle y est favorable considérant qu'il y a nécessité de prendre en considération les rythmes scolaires. Par ailleurs, cette orientation évite des diminutions horaires pour les agents concernés.

REGLEMENT INTERIEUR :

Ailly sur Noye :

Pour : 2 représentants des élus et 1 élu CFTC

Contre : 4 élus CGT

La CGT considère que notre statut définit nos droits et obligations, de plus, la mise en place de règlements intérieurs apparaît bien souvent comme un outil de management pouvant déboucher sur des sanctions disciplinaires.

EVOLUTION DES ADMINISTRATIONS :

Saint-Fuscien, Yonval (Mise en place des fiches de postes)

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

La CGT considère que nos cadres d'emploi définissent nos missions, la mise en place de fiches de poste ne nous semble nullement nécessaire et bien souvent les missions qu'elles attribuent aux agents ne sont pas respectées.

SUPPRESSION D'EMPLOI :

Dernancourt (Suppression d'un poste d'ATSEM à 17/35èmes pour mise en disponibilité pour convenance personnelle), Roisel (Suppression d'un poste de rédacteur à 15/35èmes)

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

La CFTC fait remarquer que concernant la suppression de poste à Dernancourt n'est absolument pas justifiée puisque la collègue est en disponibilité, la CGT précise qu'elle partage cet avis.

SUPPRESSION ET CREATIONS D'EMPLOI :

LAUCOURT (Poste de secrétaire de mairie de 10h45 à 8h) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

LESBOEUF (Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de 13h à 9h suite à transfert de compétences au S.I.A.E.P. concernant le même agent).

Vote favorable à l'unanimité.

La CGT souhaiterait qu'afin de permettre à ses élu(e)s de se prononcer sur les dossiers, les collectivités présentent un maximum d'informations.

REMAISNIL, GEZAINCOURT, FROHEN SUR AUTHIE, VILLE LE MARCLET (Avancements de grade) :

Vote favorable à l'unanimité.

DERNANCOURT (Adjoint technique de 14/35èmes à 28/35èmes)

Pour : 2 représentants des élus et 1 élu CFTC

Abstention : 4 élus CGT

La C.G.T. se félicite du bénéfice pour le collègue concerné d'une augmentation horaire, toutefois elle s'abstient considérant d'une part que cette augmentation est d'environ 14 heures hebdomadaires et qu'elle ne compense les 17 heures laissées vacantes par la collègue mise en disponibilité et d'autre part elle ne valide pas le remplacement d'un agent titulaire du grade d'A.T.S.E.M. par un adjoint technique.

C.C.A.S. FRESSENEVILLE (Agent social principal de 2^{ème} classe de 5h à 16h15 :

Vote favorable à l'unanimité.

S.A. DU PAYS HAMOIS (Ingénieur de 35h à 17h30 suite à transfert de compétences à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme concernant le même agent).

Vote favorable à l'unanimité.

RATIO AVANCEMENT DE GRADE :

Oust-Marest, Le Hamel, Bertangles

Ratio fixés à 100% pour tous les grades

Vote favorable à l'unanimité.

La C.G.T. vote favorablement pour permettre un déroulement de carrière le plus favorable possible pour les agents.

R.I.P.S.E.E.P. :

Roisel, Ville-le-Marcllet, Allenay, CCAS du Crotoy, Yonval, Drucat, SISCO de Doingt-Flamicourt/Mesbil-Bruntel, Saint-Fuscien, Dompierre-Bécquincourt, Le Titre :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

La C.G.T. s'oppose à la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. considérant qu'il s'agit d'un dispositif nuisible mettant en péril notre statut et favorisant l'instauration d'un salaire dit au mérite et ce à la seule appréciation de l'administration. Même si, à court terme, elle peut contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de certains collègues sans toutefois, il convient de le rappeler, entrer en compte pour le calcul du montant de nos retraites. La C.G.T. milite, trop souvent seule d'ailleurs, pour la défense de notre statut, la revalorisation du point d'indice et de nos grilles indiciaires.

DOCUMENTS C.H.S.C.T. :

PROGRAMMES D' ACTIONS DE PREVENTION :

Bouvaincourt-sur-Bresle, Saint-Quentin-Lamotte, Syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées :
Vote favorable à l'unanimité.

La C.G.T. se félicite de la mise en place des programmes d'action de prévention, qui, à priori, permettent une amélioration des conditions de travail des agents. Elle regrette, toutefois, que les dispositions prises, ne soient pas toujours mise en application dans les collectivités.

DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES DES JEUNES MINEURS (pour information au C.H.S.C.T.) :

Saint-Quentin-Lamotte

DOSSIERS AYANT RECU UN AVIS DEFAVORABLE A L'UNANIMITE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL LORS DU PRECEDENT COMITE TECHNIQUE :

Arry, SIAEP Hallencourt, CCAS Camon (4 dossiers), Roisel, Saveuse, Hattencourt, SISCO D'Hattencourt, Cartigny, Halloy les Pernois, Caours, Buigny les Gamaches, Bellancourt, SIA Quend/Fort-Mahon (les collectivités représentent les dossiers à l'identique) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

DOSSIERS AYANT RECU UN AVIS DEFAVORABLE LORS DES DEUX PRECEDENTS COMITES TECHNIQUES (pour information) :

Picquigny, Méaulte, Saleux, Colincamps, Berteaucourt les Thennes (2 dossiers), EPTB Somme-AMEVA (2 dossiers), Vadencourt, SIAEP du Bois de la Motte :

Les collectivités précisent qu'en dépit d'un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors des 2 précédents comités techniques, elles décident, sans en tenir compte, de mettre en application sans modification les propositions qu'elles ont présentées.